

Bienvenue au Foyer International des Etudiantes dont la mission est
L'accueil et l'échange entre les étudiantes de toutes nationalités.

RÈGLEMENT & SERVICES STAGIAIRES

I. RÉSERVATIONS & FRAIS DE SÉJOUR

Quelques places en long séjour sont réservées pour des étudiantes-stagiaires.

ART.I.1 RÉSERVATIONS

Les demandes de réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée en fonction des places disponibles. Les candidates doivent fournir une convention de stage émanant d'un organisme d'enseignement supérieur pour pouvoir bénéficier du tarif stagiaire. Pour toute réservation, il est demandé de verser des arrhes d'un montant correspondant à 30% des frais d'hébergement du premier mois remboursables jusqu'à deux semaines avant le début du séjour. En cas d'annulation de la réservation moins de deux semaines avant le début du séjour, aucun remboursement n'est possible.

ART.I.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

Le tarif mensuel s'applique du 1^{er} au 30 ou 31 du mois. Pendant la période été, du 1^{er} juin au 30 septembre, le séjour comprend le petit déjeuner et le tarif est majoré. Pour les arrivées ou départs en cours de mois, le foyer applique le tarif par nuit ou le tarif mensuel selon ce qui revient le moins cher pour vous. Il n'est pas possible de payer un « demi-mois » ou par semaine comme stagiaire. Le tarif passager étant plus élevé que le tarif stagiaire, il vous revient quelquefois moins cher de payer le mois entier au tarif stagiaire, même si vous partez quelques jours avant.

ART.I.3 PAIEMENTS

Les stagiaires doivent régler leur chambre **entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois**. En cas d'absence pendant un week-end ou pendant les vacances, le mois reste dû intégralement.

Les règlements se font aux bureaux de l'entresol ou à la réception par chèque, par carte bancaire, ou en espèces. Vous pouvez aussi régler par virement mensuel à notre banque dont les coordonnées sont :

| | |
|---|---|
| Intitulé : | Foyer International des Etudiantes |
| Adresse Banque : | BNP PARIBAS, Agence Associations 37-39 rue Anjou, 75008 Paris |
| RIB : | 30004 00741 00027026356 28 |
| N° IBAN : | FR76 3000 4007 4100 0270 2635 628 |
| BIC/SWIFT | BNPAFRPPAA |
| <i>Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.</i> | |

ART.I.4 DÉPARTS

Aucun délai de préavis n'est requis, mais nous vous demandons d'informer le foyer de votre date de départ dès que vous la connaissez.

ART.I.5 PROLONGATIONS DE SÉJOUR

Les prolongations de séjour sont accordées selon les disponibilités.

Le présent règlement intérieur a pour but de préserver un cadre de vie harmonieux.
Il appartient aux résidentes de veiller au respect de ces règles et à l'application des principes de vie collective.

Toute personne qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mise à la porte

II. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. II.1 HORAIRES ET ACCÈS

Du 1er octobre au 31 mai, le Foyer ferme à 1h 30 et rouvre à 6h en semaine et reste ouvert les nuits des vendredis et samedis. Du 1er juin au 30 septembre inclus, le Foyer reste ouvert toutes les nuits. Aucun accès (entrée ou sortie) n'est possible pendant les heures de fermeture.

ART. II.2 CLÉ

La clé de votre chambre est personnelle, vous la gardez toute la durée de votre séjour. Toute perte sera facturée 30€. Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, **y compris famille et amis**.

ART. II.3 VISITES

Elles sont autorisées de 9h à 23h. Vos visiteurs doivent OBLIGATOIREMENT vous demander à la réception. Ils ne sont pas autorisés à rester dans votre chambre ni dans les autres espaces communs du Foyer (bibliothèque, solarium, terrasse) en votre absence et doivent quitter le Foyer **au plus tard avant 23h**.

Vous êtes responsable du bruit ou des dégâts que peuvent causer vos visiteurs.

Personne de l'extérieur n'est autorisée à passer la nuit au Foyer sans en avoir reçu l'accord de l'administration et être enregistré à la réception. La personne devra alors acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."

ART. II.4 ABSENCES

Les stagiaires doivent remplir une fiche de sortie pour toute absence supérieure à une journée.

ART. II.5 BRUIT

Les passagers, stagiaires et résidentes doivent observer le silence le plus strict entre 22h. et 8h. du matin.

Si vous êtes gênée par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le signaler à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendrez service à tout le monde.

Le climat du Foyer doit permettre à chacune de poursuivre ses études et de se reposer dans de bonnes conditions.

ART. II.6 HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Le Foyer n'étant pas un hôtel, vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre et de la collecte des déchets ménagers et du tri (plastique, papier, verre). Vous devez conserver votre nourriture dans des boîtes hermétiques.

Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres, d'y faire la cuisine, de fixer des documents sur les murs en dehors des panneaux de liège. En outre il n'est pas permis d'y garder des animaux.

Le personnel est autorisé à visiter les chambres pour en vérifier le bon entretien et y faire tous travaux nécessaires.

ART. II.7 DÉGRADATIONS

Toute dégradation dans votre chambre entraînera une facturation correspondant aux frais de remise en état ou remplacement.

ART. II.8 SÉCURITÉ ET ALARME

Toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) **ainsi que les bougies** sont strictement interdits dans les chambres. Il est aussi interdit de s'asseoir sur le rebord des fenêtres et d'y déposer ou suspendre des objets.

En cas de feu l'alarme générale se déclenche et les personnes résidant au foyer doivent quitter leur chambre **immédiatement**, dans le calme et sans utiliser l'ascenseur.

ART. II.9 ALCOOL ET DROGUE

Quiconque sera sous l'emprise de l'alcool ou en possession de substances illégales sera expulsé immédiatement.

ART. II.10 TABAC

Il est interdit de fumer dans toutes les parties communes du Foyer. Cela est toléré dans les chambres individuelles.



En plein cœur de Paris, Le Foyer vous offre un cadre de vie agréable et fonctionnel.
Le personnel du Foyer est à votre écoute pour répondre à vos besoins.

III. SERVICES

INTERNET

Le réseau sans fil permet un accès internet gratuit partout dans le Foyer, y compris dans les chambres.
Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.
Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur.

Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques.
- le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.

ESPACES COMMUNS

BIBLIOTHÈQUE: 5ÈME ÉTAGE, OUVERTE TOUTS LES JOURS 24 HEURES SUR 24 POUR LES RÉSIDENTES DU FOYER. LES HORAIRES DE PRÊT SONT AFFICHÉS SUR LA PORTE.

TERRASSE ET « SOLARIUM »: 7ème étage, ouverts de 9h à 22h30

SALLE DE RÉUNION (SALLE DE PETIT DÉJEUNER DU 1^{ER} JUIN AU 1^{ER} OCTOBRE: salle 3, au rez-de-chaussée

SALLES POUR CONVERSATIONS SKYPE, TEL ETC. : à l'entresol

TÉLÉVISION: à l'entresol.

CUISINES: du 1^{er} au 5^e étage, plaques électriques, fours microondes et traditionnel, grille-pain.

DOUCHES: du 1^{er} au 5^e étage.

MACHINES À LAVER ET SÈCHE-LINGE: 1er sous-sol, jetons vendus à la réception.

LOCAL POUCELLE: au rez-de-chaussée

CHAMBRES

RÉFRIGÉRATEUR: un dans chaque chambre.

DRAPS: *NON FOURNIS*

MÉNAGE: fait une fois par mois

ENTRETIEN COURANT (ex: ampoule électrique grillée, lavabo bouché, etc.): signaler tout problème à la réception.

RÉCEPTION

SÉCHOIR À CHEVEUX

FERS À REPASSER

CADDIE

ASPIRATEUR

PLACARDS: pour la location de placards supplémentaires, s'adresser à la réception le matin.

BAGAGERIE: dépôt et retrait des valises du lundi au vendredi de 9h à 12h, s'adresser à la réception.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES VISITEURS

Les visiteurs doivent acquitter le prix de la nuit au tarif « passager » en vigueur. D'octobre à mai, le Foyer n'héberge pas les hommes.

BON SÉJOUR !



FORMULAIRE A RETOURNER au FIE

NOM _____ Prénom _____
Adresse _____

E-mail _____ Téléphone portable _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je, soussignée (NOM) _____ (Prénom) _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

À Paris le, (Date) _____

Signature _____

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Le foyer utilise parfois des photos prises dans le cadre de la vie quotidienne ou d'événements organisés dans le bâtiment afin d'illustrer son site web ou d'autres supports de communication, et s'engage à ne jamais communiquer les noms et coordonnées des personnes représentées.

Je, soussignée (NOM) _____ (Prénom) _____

- Autorise le **Foyer International des Etudiantes 93 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris** à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies ou films me représentant, réalisées durant mon séjour au Foyer ainsi qu'à exploiter ces œuvres, en partie ou en totalité, à des fins de communication interne et externe. L'autorisation est consentie pour le monde entier et sans limitation de durée.
- N'autorise pas le **Foyer International des Etudiantes 93 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris** à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies ou films me représentant.

À Paris le, (Date) _____

Signature _____

EN CAS D'URGENCE

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom _____

Adresse _____

Téléphone + _____ (indicatif international) _____

Courriel _____ @ _____

Indiquez ici tout renseignement susceptible de faciliter votre prise en charge par les secours :

